

Génocide rwandais: la défense demande l'acquittement "pur et simple"

Par AFP, publié le 02/12/2016



Pascal Simbikangwa, ex-officier de la garde présidentielle rwandaise, arrive aux assises de Bobigny pour son procès en appel, le 25 octobre 2016

afp.com/BERTRAND GUAY

Bobigny - Un "accusé politique", des témoins "fabriqués" par Kigali: la défense a plaidé vendredi l'acquittement "pur et simple" de l'ex-officier rwandais Pascal Simbikangwa, jugé en appel à Bobigny pour son rôle présumé dans le génocide des Tutsi en 1994.

Premier Rwandais condamné en France pour "*complicité de génocide*" lors des massacres qui firent plus de 800.000 morts en cent jours à travers le pays, Pascal Simbikangwa, 56 ans, est rejugé pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité depuis le 25 octobre par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis.

Les avocats généraux ont requis jeudi la confirmation de sa condamnation à 25 ans de réclusion criminelle, prononcée en première instance en 2014.

Pour sa défense, ce procès de six semaines n'a eu "*qu'un but*": "*torpiller l'accusé*", arrêté en 2008 à Mayotte pour trafic de faux papiers et jugé en France au titre de la "*compétence universelle*".

Comme il a été "*le premier Rwandais jugé en France, le premier accusé de génocide, il faut le condamner*", a déploré Me Fabrice Epstein, disant comprendre le sentiment de Simbikangwa "*d'être mal jugé, d'être un accusé politique*".

Le régime de Kigali "*fabrique ses témoins*", "*veut des décisions exemplaires*", a soutenu Me Epstein, refusant de "*faire l'impasse sur l'actualité*".

Mardi, le Rwanda a ouvert une enquête "pour mieux comprendre" le rôle de vingt responsables français dans le génocide. Kigali accuse régulièrement la France d'avoir soutenu le régime génocidaire, puis protégé ses responsables dans leur fuite.

- Un procès 'déséquilibré' -

"*Nous sommes seuls, sans moyens, c'est nous et Simbikangwa contre tout le reste*", a lancé Me Epstein.

"*Dans cette cour, j'ai eu le sentiment que pas un instant la parole de Pascal Simbikangwa n'avait été écoutée comme celle d'un innocent*", a aussi regretté Me Alexandra Bourgeot, son autre avocate, dénonçant un procès "*pas équitable*", "*déséquilibré*".

Ancien capitaine de la garde présidentielle reconverti dans la police politique après un accident qui l'a cloué dans un fauteuil en 1986, Pascal Simbikangwa est accusé d'avoir organisé des barrages routiers au passage desquels étaient filtrés et exécutés des Tutsi à Kigali, et d'avoir livré armes, instructions et encouragements aux miliciens Interahamwe qui les tenaient.

Dans cette affaire sans victimes directes (seules cinq organisations non gouvernementales sont parties civiles), où tout repose sur les témoignages, la défense estime que les témoins n'ont pas été mis à l'audience face à leurs contradictions.

"*Avez-vous vu un témoin dont la parole était libre*" a interpellé Me Epstein. "*Combien de témoins sont venus nous dire ici que Simbikangwa était méchant*" *Combien avaient appris ça par coeur*"

Les "*témoins qui mentent, c'est une politique, c'est la politique de Kigali*", a-t-il insisté.

Pour lui, on a voulu déshumaniser Simbikangwa", *présenté comme un "dignitaire", un "idéologue", un "monstre"*.

Me Bourgeot a demandé à la cour "*d'avoir le courage que les témoins n'ont pas eu à cette barre*" en acquittant Simbikangwa.

Disant avoir lui-même douté de son client, Me Epstein se tourne vers lui: "*Je sais maintenant Monsieur que vous devez être acquitté, je sais que vous êtes innocent.*"

"*Ne vous comportez pas en bons élèves*", a-t-il encore lancé aux neuf jurés populaires, leur demandant d'être "*dissidents*". "*Il n'y a pas les relations diplomatiques à sauver entre Paris et Kigali, de toutes façons c'est foutu.*"

Le verdict est attendu samedi.